

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de la  
FACEL Yvelines

Fédération des Associations Culturelles Éducatives et de  
Loisirs des Yvelines

Siège social : 24 rue du Maréchal Joffre à Versailles

**23 mars 2019**

**Présents**

1. Monsieur Nicolas Legland, Président
2. Père Jacques Noah Bikoé, membre de droit
3. Monsieur Gaël Gesbert, Secrétaire
4. Monsieur Yves Rouaud, Trésorier
5. Monsieur Bruno Heude, Président du Club Saint-Quentin
6. Monsieur Alain Oura, représentant de l'ACEL de Trappes
7. Monsieur Christophe Pouts, Président de l'association catholique Porcaro des étudiants de Saint Germain en Laye
8. Monsieur Sébastien Bellier, Présidente de l'ACEL Sainte Bernadette
9. Madame Marie-Thérèse Jeannette, Présidente de l'ACE 78
10. Monsieur Philippe Duquenoy, responsable de la diaconie des Yvelines
11. Monsieur Charles Litsow, Président de l'ACEL de Sartrouville
12. Monsieur Michel Tatibouet, Président de l'AEPB Etincelle

**Invitée :**

- Madame Cécile Yaméogo, Secrétaire générale de la FACEL Yvelines

**Ont laissé un mandat :**

1. Madame Agnès Poidatz, responsable de la catéchèse - mandat à Nicolas Legland
2. Madame Capucine Mandon, représentant la pastorale des jeunes, mandat blanc
3. Madame Guilhem-Ducléon, responsable de l'AEP, mandat blanc

## Ordre du jour

- Présentation du rapport moral, d'orientation et financier et du budget prévisionnel
- Montant de la cotisation
- Election au CA
- Divers

En application de l'article 11 des statuts, le quorum du tiers des membres présents ou représentés (15 sur 26 membres) étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Le Président prononce un mot d'accueil et ouvre l'AG puis passe la parole à Monsieur Gaël Gesbert en sa qualité de secrétaire de la FACEL Yvelines pour présenter le rapport moral.

## **Présentation du rapport moral**

9h50 : Le Secrétaire donne lecture du rapport moral à l'Assemblée. Les objectifs du rapport d'orientation voté à la dernière AG sont repris pour voir leurs progressions.

### Quelques chiffres sur nos associations fédérées :

- 37 450 journées d'activités (augmentation de + de 5 % par rapport à 2017)
- presque 2000 jeunes accueillis
- 400 bénévoles
- 700 jeunes en séjours (140 animateurs)

### Les priorités du rapport d'orientation :

5 orientations :

#### **Objectifs éducatifs :**

##### A. Accueillir la mixité sociale

Un tour des subventions obtenues est présenté.

Il est précisé que la parole sera donnée ensuite à Philippe Duquesnoy pour évoquer l'accueil des plus fragiles.

##### B. Former les animateurs au projet éducatif de la FACEL

- Le BAFA FACEL Yvelines 2018 : 2 sessions en partenariat avec l'Afocal
- La formation commune des animateurs : un WE à Versailles sur l'imaginaire a regroupé

Le WE à Versailles était le deuxième WE animateurs, et le succès est confirmé. Il a permis également de regrouper et d'impliquer les salariés de la FACEL. L'an prochain des places seront gardés pour des associations qui n'ont pas de salarié et donc les

places limités à des animateurs ayant déjà eu une expérience conséquente dans l'animation.

Il sera renouvelé en 2019 les 16 et 17 novembre 2019.

- La FACEL Yvelines est intervenue pour former les responsables d'AEP et de KT sur les questions règlementaires de l'accueil collectif de mineurs et sur l'autorité.
- La formation des volontaires en service civique La FACEL organise des formations civiques et citoyennes pour la préfecture et donc ouvertes à l'ensemble des volontaires en mission sur les Yvelines.

### **Objectifs opérationnels :**

#### C. Consolider la structure opérationnelle des associations

Il est nécessaire de mettre en place une structure organisationnelle assurant la continuité, de nos structures en particulier lors du départ de certains acteurs. Pour cela un modèle en trépied est proposé :

- Le Président (plus largement les membres du bureau)

En 2018, la première rencontre des responsables associatifs a eu lieu sur le sujet du droit de l'accueil des mineurs. Michel Tatibouët prend la parole pour dire que ces temps de formation et d'échanges lui sont utiles. Par exemple sur la réglementation son camp ski a été inspecté et tout était dans le cadre réglementaire, cette prise de conscience de l'importance de suivre la réglementation a eu lieu en partie lors de cette rencontre.

- Le prêtre accompagnateur

Troisième réunion des prêtres accompagnateurs en 2018. Jacques Noah Bikoé prend la parole pour parler de cette rencontre qui était sur le thème de la place de nos associations ou activités jeunesse et des liens qu'elles ont avec d'autres mouvements : scoutisme... Ces rencontres sont un lieu d'échange, de discussion sur leurs missions.

- Le directeur

Les directeurs de la FACEL se rencontrent régulièrement pour échanger autour de leur mission, en 2018 par exemple sur le thème de la sobriété dans les activités ou de la responsabilisation des enfants.

#### D. Mettre en place la mobilité des salariés

- **La mobilité ponctuelle**

En 2018, plusieurs salariés ont vécu des périodes d'immersion dans une autre association : le directeur de Mantes est allée aux Mureaux pour pouvoir découvrir comment se vit l'accueil là-bas au moment de sa prise de poste et le Directeur de Trappes est allé en stage BAFD au Club-Saint-Quentin et à l'ACEL Sainte Thérèse à Elancourt, cela lui permettant de finaliser sa formation et d'apporter d'autres savoirs faire dans ces deux associations fédérées.

- **La mobilité professionnelle**

La mobilité professionnelle a pour objectif de permettre aux salariés d'évoluer dans leur développement personnel en participant à un projet différent, dans un autre lieu, avec un autre public et d'autres acteurs. Aucun changement n'est intervenu en 2018, mais celui du Directeur de Trappes pour la rentrée 2019 a été préparé.

E. Mutualiser les ressources

- Créer des lieux de rencontres
  - Favoriser les mises à dispositions ponctuelles des ressources humaines (salariés, stagiaires BAFA, séminaristes). En 2018, la FACEL Yvelines a accompagné 6 séminaristes en formation BAFD contribuant à leur trouver des lieux de stage.
  - Instaurer une période d'immersion dans une autre association lors du recrutement d'un nouveau directeur : la nouvelle directrice du Mantois a ainsi passé du temps à l'ACEL Sainte Marie (les Mureaux), ce qui lui a permis de mieux appréhender l'esprit du projet éducatif, mais également de pouvoir récupérer un grand nombre de « document type » et d'outils (fiches d'inscription...).Par ailleurs, la directrice nouvellement embauchée du Club Saint-Quentin avait d'abord été bénévole à l'ACEL de Sartrouville puis en contrat aidé à l'ACEL de Trappes. Le Club Saint-Quentin peut ainsi profiter d'une salariée ayant eu diverses expériences dans nos associations fédérées. Le Président du Club prend la parole pour évoquer ce point.

10H20 Le rapport moral est approuvé par vote à l'unanimité.

### **Intervention sur l'accueil des plus fragiles**

Cette intervention est faite par Philippe Duquesnoy et Alain Havet qui s'appuyant sur l'option préférentielle pour les pauvres rappelle l'importance de cet accueil dans nos structures. Ils nous invitent également pour que cet accueil soit ajusté à accueillir au sein de nos conseils d'administrations, dans les instances dirigeantes des personnes dont le profil n'est pas celui de gestionnaires mais dont la proximité et la connaissance des quartiers populaires nous ouvre à d'autres réalités. L'intervention s'appuie sur des exemples concrets.

### **Présentation du rapport financier**

11h10 : le rapport financier est présenté par le Trésorier ainsi que le budget prévisionnel.

11H20 Le rapport financier et le budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

## Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation est porté à 37 € pour les personnes morales et à 17€ pour les personnes physiques par un vote à l'unanimité.

## Élection des membres du CA

Trois membres arrivent au terme de leur mandat au conseil d'administration : AEPB Etincelle, l'ACEL d'Aubergenville et la Diaconie.

Deux membres sont démissionnaires : Isabelle Hédon et l'ACEL Ste Thérèse d'Elancourt (dissoute)

Deux de ces membres arrivent au terme de leur premier mandat et peuvent donc se représenter : l'AEPB et la diaconie. Toute autre personne souhaitant rentrer au CA est invitée à faire part de sa candidature.

L'ACE annonce sa candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

AEPB Etincelle, l'ACE et la diaconie sont élus à l'unanimité des votants présents ou représentés.

**11h30 : L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.**

Nicolas Legland, Président

Gaël Gesbert, Secrétaire

